

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL

DU 17 OCTOBRE 2025

CONVOCATION DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix sept octobre à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 09 octobre 2025 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIE-Guillaume POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Vincent DE CONTI-Florent TAFFARELLO-Vincent DE CONTI

Excusés : Odette FAGET qui avait donnée procuration à Fabienne SOULIE-Éric SAZY

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNO

Invitée : Isabelle NARCISSE secrétaire de Mairie

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	9	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques sur le projet des comptes-rendus de séance du conseil municipal des 26 août 2025. Sans aucune remarque le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il présente à l'assemblée le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Terres du Lauragais

1. **Aménagement Centre Bourg** :

Point sur l'avancement des travaux

Monsieur le Maire et M Julien BARZI font le compte rendu des travaux de l'aménagement Centre Bourg.

Monsieur le Maire remercie M Maurice BARDIER pour la valorisation du chantier à travers ses photographies postées sur le site, et M Julien BARZI pour le suivi des travaux.

DEL . : 2025/21 : Déclaration de sous-traitance de l'entreprise Jean LEFEBVRE à l'entreprise MOZERR SIGNAL sis à Portet sur Garonne pour la prestation Grenaillage d'enrobe pour un montant de 6 000€ HT

DEL. :2025/22 : Déclaration de sous-traitance de l'entreprise Jean LEFEBVRE à l'entreprise SMAC-Agence Occitanie sise à Toulouse pour

l'étanchéité en asphalte rouge sur terrasse du bâtiment atelier municipal et retombées d'étanchéité Grenailage d'enrobés pour 9 439.43 € HT

2. Décision budgétaire modificative N°1

M le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe budgétaire de l'opération 113 « Aménagement Centre Bourg » sachant que le marché a été signé après le vote du budget :

D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics 99 000.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général 99 000.00 €

D 023 : Virement à la section d'investissement 99 000.00 €

TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement 99 000.00 €

D 203-113 : Aménagement centre bourg 28 600.00 €

TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles 28 600.00 €

D 2152-113 : Aménagement centre bourg 70 400.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 70 400.00 €

R 021 : Virement de la section de fonctionnement 99 000.00 €

TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement 99 000.00 €

3. Dégâts d'orage du 19 mai 2025 : Dél.2025-19

Monsieur le Maire présente les travaux engagés dans le cadre de l'enveloppe du Pool Routier qui s'élève à 68 000 € pour quatre ans.

- 1 busage sera implanté chemin des 4 coins : 6418.20 €
- 1 busage chemin du Raidillon : 8 247.60 €
- Chemin des 3 puits : 7 458.00 €
- Niveleuse après l'orage : 864 €

Le montant s'élève pour l'instant à 22 987.80 €

Il reste donc 24 239.22 € de cette enveloppe qui vous être utilisé pour :

L'impasse du plateau pour 12 239.22€

Et le dévoiement impasse du cuing l'étude est toujours en attente.

Les travaux hors pool routier

- Curage impasse du cuing bas : 1 188 € soit 990 € HT
- Curage chemin des 4 coins en bas du champs Bruno : 2 880€TTC
soit 2 400 € HT

- Curage chemin des 4 coins à côté du champs Marquier : 2 880 €

Soit 2 400€ HT

- Curage chemin des 4 coins à côté du champs Taffarello : 10 080 €
Soit 8400 € HT

- Curage et débouchage des buses chemin du raidillon : 4 320 € soit
4 320 € HT

La somme de 21 348 € somme sera prélevée du budget de la commune en section de fonctionnement Article 615231

4. Compte rendu de la réunion du PLUI

Monsieur le maire informe le conseil des dernières informations sur le projet d'élaboration du PLUI il demandera à un représentant de la Communauté de Communes de Terres du Lauragais de venir expliquer au Conseil cette élaboration. Certains conseillers n'adhèrent pas au projet.

5. Révision libre-reste à charge 2024 « PORTAGE DE REPAS » Dél.2025-20

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DL2023/20 prise par le conseil municipal en date 6 juillet 2023, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°7-2023 : Révision Libre Reste à charge PORTAGE DE REPAS. Et il rappelle la délibération DL2025_124 prise par la communauté de communes Terres du Lauragais en date du 23 septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle le montant calculé du **reste à charge PORTAGE DE REPAS pour l'exercice 2024** qui s'élève à 48 892.22€. Il convient d'acter ce montant afin que celui-ci soit réparti et déduit des attributions de compensation de la commune en fonction du nombre de repas. Pour la commune de LE CABANIAL, il n'y aura pas de somme prélevée lors du versement du dernier acompte des AC définitives de décembre 2025. Monsieur le Maire explique que le forfait de 100 € a déjà été prélevé sur les AC provisoires 2025.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation pour l'année 2025.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR :

APPROUVEE cette **révision libre reste à charge PORTAGE DE REPAS au titre de l'année 2024.**

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6. Questions diverses :

- Présentation du rapport d'activité 2024 de Terres du Lauragais (envoyé par mail précédemment)

- **Gazette** : le conseil réfléchi à ne pas diffuser la Gazette cette année en raison de la période pré-électorale.

- **SIPOM** : Mme AGAR Nathalie déléguée au SIPOM informe le conseil que dans la rédaction actuelle des statuts du SIPOM l'article 5, le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres.

✓ Chaque communauté de communes sera représentée par un nombre de délégués égal au nombre de communes adhérentes

✓ Cette formulation entraîne de nombreuses confusions en cas d'absence d'un des délégués titulaires. Dans ce cas, il peut en effet, soit être représenté par son délégué suppléant, soit par un autre délégué titulaire. La présidente propose de supprimer les délégués suppléants et que le titulaire absent soit représenté par un membre du conseil syndical.

Mme AGAR trouve cette proposition incohérente et non représentative pour les communes et demande l'avis du Conseil qui approuve sa décision.

- M le Maire informe l'assemblée que les travaux d'implantation des panneaux photovoltaïque à la zone d'activité devraient débutés

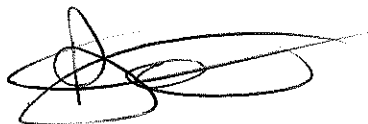
- M le Maire informe que Mme SAZY Catherine ne souhaite pas percevoir l'indemnité de gardiennage pour s'occuper de l'Eglise.

- Ecole : Mme SOULIÉ Fabienne fait le dernier compte rendu de la réunion de bureau du regroupement pédagogique des cinq clochers avec les différents avec les parents d'élèves concernant les punitions émises à l'encontre d'enfants ainsi qu'avec certains délégués qui demandent la réduction du temps de travail de certains agents.

- Reconduction du gel des loyers pour 2025. **DEL.2025-23**

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop on the left side and several smaller loops and strokes to the right.